

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2025

Alimentation d'Origine Combrailles



Thématique et cadre du concours

Le concours photo a pour thématique: « **Vergers, potagers et plantes sauvages comestibles en Combrailles** ».

Participants, vous êtes invités à montrer, à travers votre créativité, la richesse des vergers, potagers et plantes sauvages comestibles qui font la beauté et la diversité de notre territoire. Ce concours est l'occasion de mettre en avant la biodiversité et les pratiques locales de ces éléments essentiels à notre alimentation.

Habitants des Combrailles, laissez libre cours à votre imagination pour capturer ces trésors comestibles et les partager avec tous ceux qui aiment la nature et l'alimentation locale !

Dates

Vous pouvez envoyer votre photo **entre le 30 janvier et le 30 mars 2025**.

Modalités de participation

- Ce concours est destiné aux **habitants des Combrailles** (voir carte en fin de règlement)
- Seuls les **amateurs** peuvent y participer, sans restriction d'âge
- La participation à ce concours est **gratuite**
- **1 seule photo** par participant est autorisée
- La photo devra avoir été prise sur le territoire des Combrailles (voir carte en fin de règlement)
- La photo devra être envoyée au **format numérique**, et avoir une qualité suffisante pour être imprimée en grand format
- Il est interdit de participer au concours en utilisant une photo appartenant à quelqu'un d'autre.

Toute photo présentant des personnes reconnaissables sera écartée du concours.

De plus, seules les images respectant la thématique du concours seront soumises au vote du jury.

Comment participer

- Prendre une photo sur la thématique «Vergers, potagers et plantes sauvages comestibles en Combrailles», à partir d'une des 99 communes figurant sur la carte des Combrailles
- L'envoyer entre le 30 janvier et le 30 mars 2025, par mail (en pièce jointe ou via [wetransfer](#)) à l'adresse a.brissard@combrailles.com, en indiquant les informations du participant suivantes : nom et prénom, âge, commune de résidence, téléphone, mail, date et lieu de la photographie.

Les participants acceptent que leurs données soient traitées et conservées uniquement pour le concours photo, notamment pour l'envoi du prix. Ces données seront supprimées dès la fin du concours. Les participations envoyées sans ces informations seront écartées du concours.

Récompense

Le vainqueur du concours se verra offrir une **balade pour deux personnes en traineau d'attelage de chiens** (Enola Sled Dogs, Bromont-Lamothe), d'une valeur de 140 €.

Modalités de vote

Les participations seront départagées par un jury entre le 31 mars et le 17 mai 2025, afin de déterminer le gagnant du concours.

L'annonce du gagnant et la remise de son prix se feront le **17 mai 2025 à 12h** lors du forum **Alimentation d'Origine Combrailles**, organisé par le SMADC à **St-Gervais-d'Auvergne**. En cas d'impossibilité pour le gagnant de se déplacer à St-Gervais-d'Auvergne le 17 mai, le prix lui sera envoyé par mail.

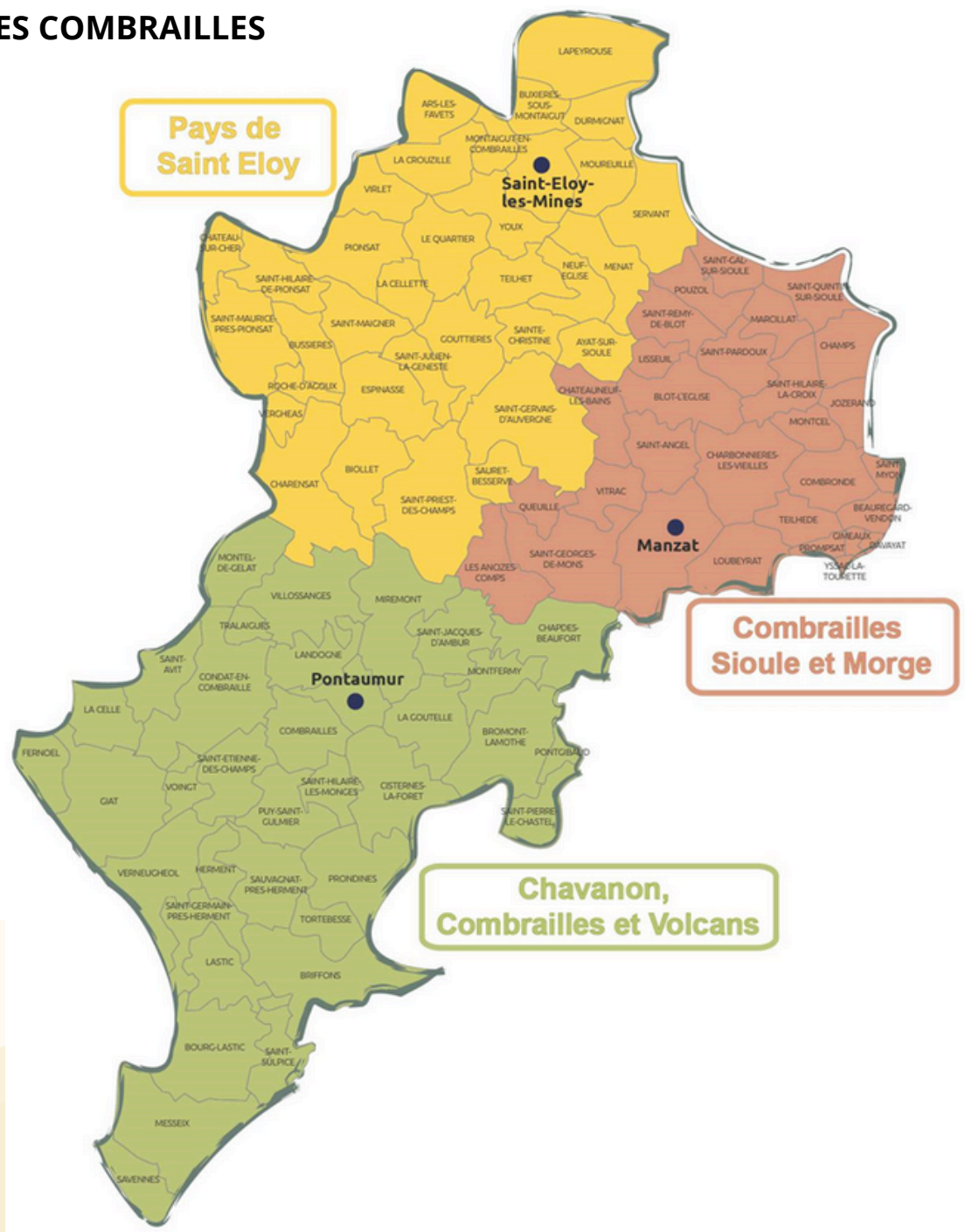
Exposition des photos

Les meilleures photographies seront exposées lors du forum Alimentation d'Origine Combrailles, le 17 mai 2025 à St-Gervais-d'Auvergne. En participant au concours, chaque candidat autorise donc le SMADC à exposer sa photo ainsi que son nom au grand public, mais aussi à utiliser ultérieurement la photographie soumise à des fins non commerciales, notamment pour la promotion de l'événement ou du territoire (publications sur les réseaux sociaux, supports de communication, etc.), tout en respectant le crédit de l'auteur.

Règlement

La participation au concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement par un candidat entrainera sa disqualification.

CARTE DES COMBRAILLES



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le :

SMAD des Combrailles

2, place Raymond Gauvin

63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

04 73 85 82 08

a.brissard@combrailles.com

